

Durée résiduelle de périodes de garantie

Période de garantie	Garantie intégrale	Garantie au prorata	Déduction mensuelle
10 ans (120 mois)	jusqu'à 60 mois	à partir de 61-120 mois	1/120
9 ans (108 mois)	54 mois	55-108 mois	1/108
8 ans (96 mois)	48 mois	49-96 mois	1/96
7 ans (84 mois)	42 mois	43-84 mois	1/84
6 ans (72 mois)	36 mois	37-72 mois	1/72
5 ans (60 mois)	30 mois	31-60 mois	1/60
4 ans (48 mois)	24 mois	25-48 mois	1/48
3 ans (36 mois)	18 mois	19-36 mois	1/36
2 ans (24 mois)	12 mois	13-24 mois	1/24



3M™ MCS™  
programme de garantie

Programme de garantie  
pour les transformateurs  
de graphiques publicitaires 3M



## 3M™ MCS™ programme de garantie

### Programme de garantie pour les transformateurs de graphiques publicitaires 3M

Conformément aux dispositions suivantes, la société 3M Suisse SA (3M-CH) assume envers le transformateur la garantie que les graphiques publicitaires réalisés avec les composants et les procédés de son Matched Component System MCS (système à composants compatibles) sont appropriés, en tant que graphiques publicitaires, pour une utilisation usuelle pendant la période de garantie, qu'ils adhèrent à la surface recommandée par 3M et, abstraction faite de l'usure normale à laquelle il faut s'attendre, qu'ils conservent leur brillant d'origine, leur couleur et une bonne qualité de l'image.

Font partie des composants: Scotchcal™, ControItac™ et des films adhésifs Scotchprint™, des papiers de transfert, des encres pour impression numérique et sérigraphie et des vernis de protection.

1. Cette déclaration de garantie s'applique uniquement aux graphiques réalisés et appliqués en utilisant exclusivement des composants MCS, conformément à une spécification pour clients et les règles d'utilisation 3M actuellement en vigueur.

La garantie couvre notamment des différences par rapport à la qualité normale, sous forme d'une décoloration due à un défaut du matériau, d'une formation de cloques et/ou de plis, d'une cassure ou d'un écaillage, d'un rétrécissement important, d'une décomposition de la couleur à partir du film ou d'un décollement du film lui-même de la surface ainsi que d'une perte de la force d'adhérence. Comme les graphiques placés à l'extérieur à des fins de publicité sont soumis aux effets du vieillissement et aux influences atmosphériques, il est possible que des modifications, ne faisant pas l'objet de cette déclaration de garantie, apparaissent graduellement, comme par exemple une diminution du degré de brillance, une différence de couleur, un léger détachement autour des rivets ou de faibles fragilisations au niveau de la surface.

La déclaration de garantie ne porte pas sur des composants MCS et/ou de graphiques qui ont été traités et/ou appliqués de manière impropre; la garantie est également exclue en cas de sollicitations chimiques ou physiques excessives des graphiques, en particulier par suite d'un nettoyage incorrect avec des appareils à haute pression, des agents abrasifs et/ou des produits chimiques.

2. En cas d'application de la garantie, 3M-CH fournit les prestations de remplacement suivantes:
  - 2.1 A sa convenance, elle rembourse le prix d'achat des composants MCS défectueux qui ont été utilisés pour la réalisation des graphiques, ou livre, sans les facturer, les nouveaux composants MCS nécessaires pour la remise en état, resp. la réalisation du graphique à neuf (garantie de qualité MCS).

- 2.2 En plus des présentations mentionnées au point 2.1 3M-CH rembourse 50% des coûts de travail de l'entreprise de façonnage pour la réalisation du graphique à neuf (garantie de partenaire MCS). Les taux horaires sont basés sur les tarifs en vigueur dans la branche. Les frais occasionnés par l'enlèvement d'un graphique d'une surface ainsi que ceux de l'application ultérieure sur cette même surface ne sont pas pris en charge. Pour que la garantie de partenaire MCS soit valable, le formulaire de demande „Recommandation de produits“ (voir [www.scotchcal.ch](http://www.scotchcal.ch)) doit impérativement être signé par les services 3M-CH Application technique, Image Graphics, avant la réalisation du graphique. Inscription par internet [www.scotchcal.ch](http://www.scotchcal.ch), „garanties 3M“.

Tant pour la garantie de qualité MCS que pour la garantie de partenaire MCS, le montant de la prestation de remplacement est déterminé au prorata après la durée résiduelle de la période de garantie de indiquée. La période de garantie est fonction de la durée de tenue du produit, indiquée dans les informations techniques fournies avec chaque composant MCS.

Le délai de garantie démarre avec l'achèvement du graphique, mais au plus tard trois mois après la livraison des composants MCS par 3M-CH au transformateur; l'application du graphique sur la surface prévue à cet effet doit alors s'effectuer sous trois mois. Lorsque la garantie s'applique, le transformateur doit présenter les pièces justificatives de livraison et de production correspondantes.

3. Les droits découlant de cette garantie ne seront octroyés que si le transformateur communique sa réclamation à 3M-CH immédiatement après avoir eu connaissance du défaut, et en indiquant de manière précise les faits et les raisons par écrit à l'aide du formulaire de demande sur internet „Dédommagement matériaux et/ou prestations“. Inscription par internet [www.scotchcal.ch](http://www.scotchcal.ch), „garanties 3M“. Toute prétention issue d'une réclamation signalée conformément aux règles de l'art est caduque au bout de douze mois.
4. Une responsabilité étendue envers 3M-CH, notamment sous l'aspect d'une propriété garantie ou d'autres droits du transformateur n'est pas justifiée par cette déclaration de garantie. S'appliquent pour le reste les conditions générales de vente de 3M-CH dans leur version respectivement en vigueur, dans la mesure où aucune autre réglementation légale obligatoire ne stipule le contraire.